

Rapport N° 98

Mise en place d'un service de livraison à domicile

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 95'800.- TTC

Réponse aux postulats de :

- Monsieur le Conseiller communal Robert Jenefsky

"Postulat du Parti indépendant nyonnais en faveur de la création d'un réseau complémentaire de minibus électriques dans le centre-ville"

- Monsieur le Conseiller communal David Vogel

"Mise en place d'un service de livraison à domicile à Nyon?"

Nyon, le 15 mai 2013

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le Préavis n° 98 composée de MM Luigi ALTIERI, Henrique AZEHNA (Jean-François FUGLISTER 2ème séance), Jean-Robert DOUSSE, Claude FARINE, Robert JENEFSKY, Christian PUHR, David VOGEL et Brian JACKSON (président-rapporteur) s'est réunie le 14 mars 2013 en présence de la Municipale Mme Elisabeth Ruey-Ray et Mesdames Naïma Mameri Khat et Julie Dumartheray, déléguées à l'office de la mobilité. Mme Ruey-Ray a également invité M. Richard Zaugg, directeur des TPN (Transports publics de la Région Nyonnaise S.A.).

La commission les remercie pour tous les renseignements et réponses aux questions que les conseillers ont posées.

La Commission s'est réunie une deuxième fois le 26 mars 2013 en présence de M. Tristan Cordonier, directeur associé, Vélocité Sàrl (une entreprise de cyclomessagerie) et elle tient à lui exprimer sa gratitude pour toutes les informations fournies.

Le présent Rapport traite des réponses à deux postulats ;

Réseau complémentaire de minibus électriques dans le centre-ville

Le postulat propose la création d'un réseau complémentaire de minibus électriques reliant la gare CFF et Rive en passant par la Place du château tous les quarts d'heure pendant l'ouverture des commerces. Un tel service serait destiné aux personnes âgées, à mobilité réduite, ou tout simplement, chargées de paquets après avoir fait leur marché. Il permettrait aussi de combler la lacune existant dans la desserte du centre-ville par les TPN et devrait, par ce biais, augmenter l'attractivité commerciale et culturelle du centre de Nyon, tout en contribuant à une diminution du trafic automobile. Le postulat demande une étude de faisabilité et ne propose ni le modèle de tarification ni celui du financement du service, laissant implicitement à la Municipalité la liberté d'examiner les différents possibilités tarifaires (gratuité, billet à prix unique, intégration dans système de tarification Mobilis etc.) et d'investissement (leasing des véhicules, achat par la commune, etc.).

La Municipalité a réitéré sa réponse que plusieurs services existent déjà pour le transport des personnes âgées et des personnes handicapées et que ces derniers lui semblent être suffisants.

Quant à la possibilité que le minibus puisse être « hélé » dans des zones indiquées comme un taxi, la Municipalité a répondu que cela est illégal.

Il a été signalé que le centre-ville n'est animé que les vendredis et samedis, donc un tel système est-il nécessaire?.

Actuellement, la totalité des lignes de bus s'arrêtent à la gare, pôle principal des transports publics urbains et régionaux. M. Zaugg des TPN a rappelé qu'une telle possibilité de réaliser des allers-retours entre la gare CFF et le secteur de Rive a été étudié il y a 5 ans. Ce type de service n'est pas adapté au contexte nyonnais au vu de l'importance du coût (CHF500'000.-) qu'il représente par rapport au nombre d'utilisateurs potentiels. Toutefois, la Municipalité n'a pas présenté d'analyse de l'utilisation d'un tel service, ni du chiffre d'affaires qu'il pourrait engendrer selon le modèle de tarification utilisé. Elle n'a pas non plus donné suite à la demande de la Commission de la recevoir pour information.

Pour un tel « mini M2 » qui circulerait tous les jours de 07h00 à 19h00, il faudra engager deux chauffeurs. Le bus devrait être équipé d'une batterie de rechange. Qu'est-ce qu'il se passerait si le bus tombait en panne - comment informer les passagers? Le coût de fonctionnement d'un tel bus pendant un an serait l'équivalent de 15 années de service de livraisons à domicile.

Dans la discussion, il s'avère que la Municipalité voit dans l'idée du minibus électrique une alternative au service de livraison à domicile proposé par le postulat de M. Vogel, alors que les deux propositions sont complémentaires : le minibus électronique est censé amener la clientèle en ville, le service de livraison, à faire livrer leurs achats à domicile afin qu'ils n'aient pas besoin de voiture. Cette confusion aurait pu être évitée si l'auteur du postulat avait été invité à la séance de la Commission traitant le postulat de M. Vogel, étant donné que la Municipalité répond aux deux postulats par un même préavis.

La mise en place d'un service de livraison à domicile à Nyon

Le postulat propose un service de livraison à domicile qui permettra le transport des commissions effectuées dans les commerces partenaires à l'aide de vélos-cargos électriques jusqu'au domicile des clients. Compte tenu des difficultés à circuler en voiture en ville et à stationner à proximité des commerces, un tel service pourra répondre à un besoin et renforcer la position des commerces du centre-ville par rapport aux grands centres commerciaux de la périphérie.

Comme tous les partis affirment vouloir défendre le commerce en ville, il apparaît que ce système de livraison à domicile est un des moyens permettant d'améliorer l'attractivité des commerces locaux. Le montant alloué pour une période de 3 ans n'est pas très élevé en regard des retombées positives qu'il pourrait avoir sur les commerçants locaux.

La question a été posée de savoir qui seraient les clients potentiels, car il est estimé que 95% des acheteurs utilisent les supermarchés. La livraison à domicile existe déjà dans d'autres villes et il a été décidé d'enquêter sur un système existant à Yverdon-les-Bains, une ville de taille comparable à Eysins-Nyon-Prangins. Le service de livraison des achats à domicile « Dring Dring » a été créé à Yverdon-les-Bains au début 2009 par l'entreprise Vélocité. Durant ces trois ans de lancement, le nombre de livraisons a augmenté de 700 à 3'000.

Certains commerces, grands et petits, ont été contactés par téléphone afin de recevoir leurs opinions concernant la mise en place du service.

- « Le Tonneau Verre » une vinothèque : très heureuse avec 2-3 livraisons par semaine; coût de frs 3.- pour le client et frs 3.- pour le commerce; achat minimal de frs 50.-
- « La Ferme » une épicerie fine : très contente avec 2-3 livraisons par jour; coût de frs 3.- pour le client et frs 3.- pour le commerce; achat minimal de frs 50.- Le patron aime le côté humain et estime que le service anime la ville.
- « Manor » : directeur très content avec 4-5 livraisons par jour; coût de frs 4.- pour le client et frs 4.- pour le commerce; pas d'achat minimal mais estime que le caddy suffit.

Un modèle de livraison à domicile n'a cependant jamais pu prouver son indépendance financière et l'aide au lancement reste inévitable. La commission s'est donc penchée sur la question du financement. La proposition retenue par la Municipalité est la suivante ;

Client : frs 5.-

Commerce : frs 4.-

Ville de Nyon : frs 4.-

soit un total de frs 13.- par rapport au coût de la course de frs 15.- dans les villes de Yverdon-les-Bains, Genève et Bienne.

Outre le détail des coûts à la charge de la Ville de Nyon par année d'exploitation (prix TTC), détaillé dans le Préavis, la Commission a débattu du fonctionnement de ce service;

(i) Le client effectue ses achats dans les commerces partenaires. A la caisse, il paie le montant de la livraison et remplit un bulletin de livraison avec l'aide du personnel du magasin.

(ii) Une fois le bulletin de livraison rempli, le commerçant stocke les achats et il contacte les livreurs pour les informer de la course à effectuer.

(iii) Le livreur se rend à l'endroit prévu pour le stockage des achats et il les charge dans son « cargobike » et effectue la livraison.

(iv) Délais de livraison ;

lu – ve : 10h à 13h /commande avant 12h

lu – ve : 16h à 19h /commande avant 17:30

samedi : 12h à 17h / commande avant 16h.

Périmètres de livraison ;

Nyon (frs 5.- pour le client)

Eysins, Prangins (frs 8.-pour le client).

(v) Mise en place auprès des commerces ;

Les magasins partenaires sont reconnaissables à un autocollant sur la porte d'entrée.

Ils sont répertoriés sur le site internet 'www.dringdring.ch' sur lequel une page 'Nyon' sera créée.

Des flyers avec des logos des commerçants seront publiés.

Des affiches pourront être demandées par les commerçants.

Selon le moyen de communication avec les coursiers, le commerce définit un lieu de prise de commande pour les clients (caisse, guichet d'information). Dans le cas d'achats multiples quel commerce paie le dernier? Multi-courses égale multi-vélocité : un lieu de dépôt des achats est organisé et communiqué aux coursiers. En fonction de la marchandise à livrer un frigo peut être nécessaire. Un lieu de stockage pourrait être envisagée à proximité de la gare pour faciliter le shopping des pendulaires.

Les courses sont facturées mensuellement aux commerces ou moins régulièrement si le montant est peu élevé.

Conclusion :

La création d'un réseau complémentaire de minibus électriques dans le centre-ville

La commission regrette que la Municipalité n'ait pas donné une réponse plus circonstanciée et fondée dans un minimum d'analyse, à ce postulat. Une telle analyse aurait dû inclure une estimation de la fréquentation et des revenus, selon différents scénarios d'acquisition du matériel roulant et de tarification. En l'état, la réponse de la Municipalité ne peut pas être considérée comme suffisante. Par conséquent, la commission propose d'amender le point 3 des conclusions du préavis (voir ci-dessous). La commission recommande à la Municipalité de confier un mandat d'analyse de faisabilité à un étudiant de l'EPFL sous forme d'un travail de semestre ou de diplôme.

La mise en place d'un service de livraison à domicile à Nyon

La commission est en accord avec la mise en place d'un service de livraison à domicile, qui est prévue dans le concept de mobilité urbaine et les objectifs énoncés pour accompagner le développement de la ville.

Un tel service s'inscrit comme une solution pour dynamiser l'attractivité des commerces du centre-ville et permettra aux gens de flâner dans les rues, leurs courses à l'abri et maintenir l'autonomie des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite.

La phase de lancement prévue sur trois ans prévoit un bilan, dès la fin de cette période, afin d'évaluer la réussite du service et de préciser la position de la Municipalité quant à sa participation financière. Durant cette première période de lancement, l'Office de la mobilité évaluera, en collaboration avec l'entreprise Vélocité, l'opportunité d'ouvrir l'exploitation du service à une structure de réinsertion socioprofessionnelle dès la 4ème année.

La commission souhaite également qu'à l'issue des 3 premières années une évaluation impartiale et sérieuse de ce système soit faite. Ce sera, dès lors, aux commerçants nyonnais de voir s'ils souhaitent continuer avec ce système de livraison.

Amendement

Le point 3 des conclusions du Préavis est à amender comme suit :

3. d'accepter ce préavis comme réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal David Vogel relatif à la « Mise en place d'un service de livraison à domicile à Nyon ? » du 11 juin 2012.

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 98 concernant « La mise en place d'un service de livraison à domicile »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 95'800.- TTC pour le financement de la mise en place d'un service de livraison à domicile de 2013 à 2016 ; cette dépense sera portée au compte N° 9143-20 - dépense du patrimoine administratif - et amortissable en 5 ans ;
2. de prélever le montant de CHF 43'200.- TTC du compte N° 928032 - Fonds efficacité énergétique et énergies renouvelables ;
3. d'accepter ce préavis comme réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal David Vogel relatif à la « Mise en place d'un service de livraison à domicile à Nyon ? » du 11 juin 2012.

La Commission :

ALTIERI Luigi
AZEHNA Henrique (FUGLISTER Jean-François)
DOUSSE Jean-Robert
FARINE Claude
JACKSON Brian (président-rapporteur)
JENEFSKY Robert
PUHR Christian
VOGEL David